

Circulation dans le bourg

Chers et chères habitant·e·s de Saillon,

Notre démarche d'amélioration de la **qualité de vie** au cœur du bourg médiéval se poursuit. Objectif : préserver le lieu de toute circulation motorisée excessive.

Avis à la population

Une signalétique est aujourd'hui posée, qui indique clairement les rues réservées aux riverains (en rouge sur le plan ci-contre). Merci de bien vouloir respecter les interdictions en place et **accéder au bourg exclusivement par les rues mentionnées en vert.**

Avis aux riverains

Nous constatons fréquemment une mauvaise compréhension des accès qui vous sont autorisés, ou non.

Quelques précisions s'imposent :

Les riverains peuvent circuler en véhicule motorisé sur les routes marquées en rouge ci-contre à deux seules conditions :



Ils bénéficient d'une **place de parc privée dans le périmètre marqué en blanc**, et donc s'y rendent avec leur véhicule.



Ils stationnent là pour **quelques minutes, le temps de déposer** une personne à mobilité réduite, des courses, etc. S'ils n'ont rien à déposer, ils sont eux aussi interdits de passage et doivent rejoindre le bourg par la rue des Bourneaux, puis celle des Remparts.

Nous espérons que ces informations complémentaires permettront de garantir le respect de cette nouvelle signalétique. Nous restons à votre disposition en cas de question.

La police municipale se réserve pour sa part le droit d'amender les contrevenant·e·s.

L'administration communale

